Horaires : quand chacun fixe ses propres règles, tout se dérègle…

Compte Test - 2014-07-07 01:31:00 - Vu sur pharmacie.ma

Avant même d'avoir fini de panser les plaies, encore ouvertes, causées par les péripéties inhérentes à la baisse des prix des médicaments, les pharmaciens d'officine se sont retrouvés confrontés à un autre problème. Cette fois-ci, l'origine du problème n'est pas externe à la profession mais vient de l'intérieur.

En effet, certains pharmaciens n'hésitent plus à outrepasser les règles qui régissent notre profession en pratiquant des horaires à la carte. Or les horaires d'ouvertures et de fermetures des pharmacies sont arrêtés par l'autorité locale. Les violer revient donc à violer la loi. Les violer c'est manquer de respect aux confrères et à soi même. Les violer, enfin, c'est détourner une part des revenus des petites pharmacies de quartier qui s'en sortent à peine, et qui attendent la garde avec impatience pour pouvoir équilibrer leurs comptes et continuer à survivre.

Les lois régissant notre profession ont été adoptées pour être respectées! Et cela, pour au moins deux raisons : d'abord, par ce que les pharmaciens ont été, directement ou indirectement, à l'origine de leur promulgation. Ensuite, le respect des règles permet à la profession d'être organisée et lui évite l'anarchie. Ne pas respecter la loi nous mènerait tout droit vers une situation, où chacun agirait selon ses propres intérêts, sans jamais se soucier des règles communes.

Les pharmaciens qui ne respectent pas les horaires officiels doivent avoir leurs arguments. Seulement, ces mêmes pharmaciens seraient les premiers à se révolter et crieraient à l'injustice si demain leurs intérêts étaient menacés par quelqu'un qui ne respecte pas les lois.

Si c'est vrai que les règles et les lois ne sont pas justes pour tout le monde, elles le sont, néanmoins, pour la majorité. Et quand bien même, elles peuvent s'avérer injustes pour une minorité, il faut continuer à les respecter ! Car, les lois ne peuvent être faites sur mesure. A ce propos, Blaise Pascal considère qu'il vaut mieux obéir à une loi injuste plutôt que risquer de générer du désordre par la désobéissance.

Toutefois, si des confrères estiment les horaires non adaptés, il y a une procédure légale à suivre pour essayer de les changer. Et si les conditions sont réunies pour cela, ils le seront par la force de la loi. Mais, en attendant, ils ont l'obligation de respecter les horaires actuellement en vigueur.

Aujourd'hui, les autorités doivent assumer leurs responsabilités et faire respecter les arrêtés réglementant les horaires.

De leur coté, les pharmaciens doivent s'unir et mettre de coté les calculs étroits et les luttes de personnes pour défendre, tous ensemble, leur profession contre le non respect des lois. Car le respect des horaires n'est qu'un des fléaux qui rongent notre profession. D'autres violations ont de plus en plus cours chez certains, notamment les remises octroyées sur les médicaments, les conventions...etc.

Normalement, au delà même de l'aspect contraignant de la loi et de l'éthique, d'autres considérations auraient dû suffire à ce que chacun respecte les horaires et les règles communes : ce sont, tout simplement, les valeurs morales ayant trait au bon voisinage et au respect de l'autre. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Enfin, en attendant que justice soit rendue aux plus vulnérables, les revenus engrangés en toute illégalité par ceux qui se croient au dessus de la loi sont et seront souillés à jamais par ce qu'à l'homme de plus vil: la cupidité aveugle et le mépris des autres.

Consulter pharmanews 247 : lien